



Opération de Développement Rural

Rapport annuel 2018

1. Tableau des projets réalisés

<u>riorité PCDR</u>	<u>uméro projet</u>	<u>Intitulé du projet</u>	<u>Montant du projet à 100%</u>	<u>Pouvoir(s) subsidiant(s)</u>
2	2	Création d'une Maison communautaire intégrant une dimension intergénérationnelle	51.819 € TVAC	RW - Appel à projets « Générations rurales » : 50.000 € - 5 février 2013 : début des activités de la Maison « Comme chez vous » - Franc succès
2		Aménagement de la Place d'Ouffet afin de la rendre plus conviviale et d'en faire un premier point d'accroche touristique	199.781,81 € TVAC	RW - Crédits d'impulsion : 150.000 €

Perspectives pour 2019 :

projet transcommunal qui consiste en la construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier.

Le 16 juillet 2018, le projet a fait l'objet d'un accord de principe de la part du SPW – Développement rural. Le 23 octobre 2018, il a fait l'objet d'un avis favorable de SPW – Direction des Infrastructures sportives.

2. Tableau des projets en cours

Priorité PCDR	numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	1	Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice	Fiche-projet initiale: 2.915.769,95 € (TVAC) - Actualisation de la fiche pour le PwDR 2014-2020 : 858.821,21 €	Développement Rural, Fonds européens, Patrimoine, CGT, Commune	<ul style="list-style-type: none"> - Appel à projet PwDR 2014-2020 (mesure 7.4) : projet non-retenu. - 20/09/2016 : accord de la CLDR pour procéder à une demande de convention auprès du développement rural - 04/09/2017 : fiche-projet actualisée approuvée par la CLDR - Projet d'acquisition d'une partie du garage voisin afin d'élargir le potentiel touristique du site et de le sécuriser. - MAIS Informations, prise d'avis sur l'état du dossier et sur la réflexion en cours : décision en CLDR et en Collège d'éviter un problème d'expropriation du voisin via une modification du projet quant au lieu d'accueil : créer finalement l'espace tourisme de l'autre côté de la Tour - (besoin d'un architecte car périmètre classé) - Décision d'activer prochainement la fiche auprès du DR
1	2	Ellemelle : Eco-Construction d'une Maison de village	1.073.051,67 € (TVAC)	Développement rural, Commune	<ul style="list-style-type: none"> - 09/01/2014 : signature de la convention-faisabilité

		<p>« L'Aurore » et aménagement de ses abords afin de redynamiser la vie associative locale et de sensibiliser la population à la construction durable (convention en cours depuis 2013)</p>			<ul style="list-style-type: none"> - 09/2015 : désignation de l'auteur de projet 3/12/2015 : approbation de l'avant-projet par la CLDR - 18/01/2016 : comité d'accompagnement avant-projet - 16/02/2016 : approbation de l'avant-projet par le SPW - 06/07/2016 : permis d'urbanisme délivré - 23/05/2017 : approbation de la convention-réalisation par le Conseil - Approbation de la Convention par le Ministre régional en date du 26/09/2017 (CSC à adapter selon la nouvelle législation sur les marchés publics) - Fiche-projet en voie de finalisation
--	--	--	--	--	--

1	3	Actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux, renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune et vers les communes voisines, et amélioration des promenades	A déterminer	A déterminer	<p>2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire complet des chemins ; - Actualisation des 7 promenades communales et modification de certaines d'entre elles. <p>2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du sentier vicinal le « Chemin du facteur » ; - commune retenue comme commune pilote pour l'actualisation et la numérisation des voiries communales. Projet en standby au niveau des instances régionales). - Réflexion menées sur les futures liaisons inter-villages dans la commune et avec les communes voisines. - Août 2017 : participation à un appel à projets du Ministre Carlo Di Antonio en faveur des liaisons cyclopédestres intervillages : projet non retenu. - Tracé de certains chemins et sentiers en cours de modification par échange pour faciliter les déplacements doux et répondre à une demande de « Je cours pour ma forme ». - La Commune a entamé une procédure judiciaire afin de récupérer certains sentiers que sont attribués à tort certains voisins.
---	---	---	--------------	--------------	--

1	5	Développement du Parc artisanal par l'aménagement de nouvelles voiries et d'un Bâtiment Relais en collaboration avec la SPI	Voiries : € 1.200.000 HTVA Bâtiment relais : <i>en fonction du plafond de subsidie, soit 480.000 €</i>	Voiries : SPI (€950.000) Commune (€250.000) Bâtiment relais : SPI	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les 14 ha, seuls 2,6 à 3 ha sont encore libres. - Permis d'urbanisme octroyé pour la construction d'une nouvelle voirie : terminée en 2017. - Le Bâtiment Relais n'est plus à l'ordre du jour. - 20 avril 2018 : Inauguration des nouvelles voiries réalisées en collaboration avec la SPI
1		Actions à développer afin d'améliorer l'information et la communication, à destination de la population et des touristes	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Le Site internet a été mis à jour : ajout des cartes des 7 balades, insertion de la liste des commerçants locaux, de formulaires administratifs et de galerie de photos (2013). - Création d'une application mobile pour smartphones. - Nouveau site internet communal est finalisé (marché attribué à IMIO).
1		Mise en réseau des acteurs locaux socio-culturels et sportifs	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une journée de présentation de tous les clubs sportifs (2014).
2	4	Aménagement, au terrain du Doyard, d'une aire de divertissements et de rencontres, de logements, et aménagements afin de favoriser la mobilité douce vers différents pôles d'activités importants du village	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Convention avec la SPI pour la réalisation de certaines études dans la perspective d'urbaniser la zone dans l'esprit de la fiche PCDR (2015). - 20.09.16 : décision de la CLDR de demander une convention au développement rural. - CSC pour lancer un marché public « auteur de projet » en vue d'actualiser le fiche-projet et d'obtenir le permis d'urbanisation sera adapté par le <p>- Conseil communal début 2018</p>

					<ul style="list-style-type: none"> - Approbation en CLDR du marché de service relatif à l'obtention du permis d'urbanisation du terrain concerné - Approbation en CLDR relative à l'évaluation des exigences techniques du cahier spécial des charges - Précision des grandes lignes d'orientation du projet que devra prévoir l'urbanisation
2		Valorisation du patrimoine	A déterminer	A déterminer	<p>Des actions ponctuelles sont réalisées selon les opportunités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur du monument aux morts dans le cadre d'un plan éclairage. La commune a reçu la promesse de subside le 04/09/2017. ORES, le gestionnaire, a réalisé l'étude en 2017. - Mise en valeur du patrimoine lors de Wallonie Weekend Bienvenue (2015). - Réalisation inventaire des tombes de l'ancien cimetière. - 2017 : réponse à l'appel à projet pour l'amélioration des cimetières en proposant l'embellissement des aires de dispersion des cendres. Projet retenu et en cours - Appel d'offre lancé pour le marché des travaux
2	6	Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité	A déterminer	A déterminer Ministre DI ANTONIO	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de matériel de désherbage thermique avec les communes membres du GAL Pays des Condruses (2014) : le GAL a engagé un PTP pour gérer l'utilisation de la machine. - 100 000 euros octroyés pour création voie lente protégée entre Ellemelle et Warzée

				(Mobilité)	<p>par le Ministre Di Antonio</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision en CLDR d'activer la fiche-projet auprès du DR
2	7	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population	<p>Audit : 2000 € par bâtiment (montant à adapter en fonction de la taille du bâtiment)</p> <p>Rénovation énergétique à venir : à déterminer en fonction des audits qui seront effectués.</p>	<p>UREBA : 50 % pour audit, comptabilité énergétique et étude de préféabilité, 30 % pour la rénovation énergétique des bâtiments publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement d'un éco-passeur (2013) - Dossiers UREBA exceptionnel pour l'isolation des vides ventilés de l'école communale : travaux terminés en 2017. - Etude en 2014 afin d'améliorer l'empreinte énergétique de 3 bâtiments communaux : l'école de Warzée, l'administration et le presbytère. L'étude révèle qu'ils sont déjà performants énergétiquement. - 2014 : information du personnel communal sur les économies d'énergie initiées par le dossier 31 communes au soleil. - Placement d'un double vitrage au presbytère à Ouffet. - Réalisation d'un audit énergétique pour la Tour de Justice par un auditeur agréé UREBA (2016). - Adhésion au projet POLLEC : signature de la convention des Maires en faveur de l'énergie et du Climat par la commune d'Ouffet. - 2017 : Dans le cadre de POLLEC et de nouvelles obligations du GAL relatives à son contrat programme : réflexions en cours pour la diminution de la production de CO2 et la réalisation de nouvelles économies d'énergie.
2		Aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une « gare TEC multimodale » afin de faciliter le	A déterminer	A déterminer pour les chemins vicinaux. Aire multimodale	<ul style="list-style-type: none"> - Warzée - Ouffet : acquisition d'une partie d'emprise (2013) - Ellemelle : analyse en cours. - Parking co-voiturage (accord avec Province en

		transport en commun vers les grandes agglomérations		431.018,27 € Province : 100.000 € RW - Impulsion 2014 : 143.701,99 € Commune: 187.316,28 €	2013) rue aux Oies : travaux terminés (hors PCDR).
3	2	Ellemelle : Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but de valorisation du patrimoine	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - 21/12/2016 : activation de la fiche par la CLDR et intégration de logements tremplins au projet initial (// fiche 3.4). - Décision en CLDR d'activer la fiche-projet - CSC en cours d'élaboration avant d'être proposé à la CLDR et au Collège communal - Etape suivante en 2019 : réalisation d'un marché de service « Auteur de projet »
3		Rénovation des locaux du Complexe Sportif Tige de Pair	A déterminer	Infrasports	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement du bâtiment du club de tennis : installation d'un drain, hydrofugation des murs, nouvelles douches en 2017. - Dossier en cours pour l'éclairage et la rénovation du terrain de tennis (Infrasports).
3		Aménagement de logements tremplins et/ou intergénérationnels et/ou à loyer modéré	A déterminer	Ourthe-Ambève Logement	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de 2 maisons et 6 appartements à loyers modérés à la Maladrée par OAL : les 8 logements sont terminés et attribués. - Logements tremplin voir fiche 3.2.
3	7	Aménagement d'une maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies (Ouffet) afin de soutenir la vie associative (convention en cours depuis	1.277.204,03 € (TVAC) au moment de la convention exécution.	Développement Rural, Commune	<ul style="list-style-type: none"> - 11/09/2014 : signature de la convention-exécution - 9/03/2015 : comité d'accompagnement avant-projet - 15/04/2015 : approbation de l'avant-projet par le SPW

		2014)	Montant final de 1.399.730 € TVAC Subvention du DR : 849.865,35 €		<ul style="list-style-type: none"> - Décembre 2015 : approbation du projet par la CLDR et le Conseil communal - Avril 2016 : projet définitif approuvé par le Ministre de la Ruralité - Juin 2016 : ouverture des soumissions - Ratification du marché des travaux en 9 lots par Monsieur le Ministre Collin - Les travaux relatifs au gros-œuvre finalisés en 2017 - Aménagements intérieurs et extérieurs en voie de finalisation. - Fin des travaux est prévue en janvier 2019 et inauguration prévue le 15 mars 2019.
Projet transcommunal OUFFET/CLAVIER		CLAVIER / OUFFET Construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier		<p>Développement rural</p> <p>Commune de Clavier</p> <p>Commune de Ouffet</p> <p>Infrasports</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 22 mars 2017 : accord CLDR et Conseil communal quant à une future collaboration avec Clavier à cet effet - 15 juin 2017 : rencontre entre FRW, GREOVA et administrations communales de Clavier et de Ouffet. - Marché attribué au bureau d'architecture « L'Atelier Chora ». - Projet en cours de négociation avec autres pouvoirs subsidiants (Ruralité et Infrasports) - 16 juillet 2018 : accord de principe du Développement rural - 23 octobre 2018 : avis favorable des la Direction des Infrastructures sportives - Précisions actuelles du projet par el bureau d'études Atelier Chora :

					<ul style="list-style-type: none"> - Occupation de la salle par Ouffet : de 0 à 30% - Frais (gestion, occupation,) pour la Commune : calculés en fonction de cette occupation. - En moyenne : frais annuels entre 35.000 € et 120.000€. - Via comparaison : frais annuels devraient atteindre 50.000€ à 60.000€. - Ouffet demande un un accord de principe sur cet avant-projet avec des remarques/questions/échanges susceptibles de faire évoluer le dossier et l'améliorer. - Objectif 2019: travailler ensemble dès que tous les accords seront actés.
--	--	--	--	--	--

3. Tableau des projets en attente

<u>riorité</u> <u>PCDR</u>	<u>uméro</u> <u>projet</u>	<u>Intitulé du projet</u>	<u>Montant</u> <u>du projet à 100%</u>	<u>Pouvoir(s)</u> <u>subsidiar(s)</u>	<u>Programm</u> <u>ation du projet</u>
1		Construction d'une Maison de village à Warzée et aménagement de ses abords, sur un terrain à acquérir, afin de favoriser la vie associative et de répondre à certains besoins de l'école communale	1.394.944,84 € (estimation)	Développement rural	A déterminer
2		Aménagement de un (ou plusieurs) atelier rural (ateliers ruraux)	A déterminer	Développement Rural, SPI	A déterminer
2		Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance résultant d'un partenariat public-privé	A déterminer	A déterminer	A déterminer
3		Construction d'infrastructures de biométhanisation et création d'un réseau de chaleur	A déterminer	A déterminer	A déterminer
3		Construction et aménagement d'un local communautaire dans le lotissement en projet rue Tige Pirette à Ouffet (mise en œuvre de la ZACC)	A déterminer	A déterminer	A déterminer
3		Aménagement d'une voie lente cyclopedestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL, afin d'améliorer la mobilité douce et de favoriser le développement d'un tourisme diffus	A déterminer	A déterminer	Une réunion s'est tenue en 2018 entre les 4 communes concernées afin de voir comment constituer et introduire un dossier visant à relier le RAVeL du Condroz (Clavier) et celui de l'Ourthe (Hamoir) : stade de la réflexion

4. Tableau des projets abandonnés

<u>Priorité du PCDR</u>	<u>Numéro du projet</u>	<u>Intitulé du projet</u>	<u>Montant du projet à 100%</u>	<u>Pouvoir(s) subsidiant(s)</u>	<u>Raison de l'abandon</u>

5. Tableau des initiatives nouvelles

<u>Descripti on du constat qui justifie l'initiative</u>	<u>Objectifs rencontrés du PCDR</u>	<u>Intitulé du projet</u>	<u>Montant du projet à 100%</u>	<u>Pouvoir(s)) subsidiant(s)</u>	<u>Justification de l'initiative</u>
Agrandissement de l'offre aux Ouffetois en matière d'infrastructures sportives	Transcommunalité	Projet transcommunal CLAVIER / OUFFET Construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier		Développement rural Commune de Clavier Commune de Ouffet Infrasports	<ul style="list-style-type: none"> - 22 mars 2017 : accord CLDR et Conseil communal quant à une future collaboration avec Clavier à cet effet - 15 juin 2017 : rencontre entre FRW, GREOVA et administrations communales de Clavier et de Ouffet. - Marché attribué au bureau d'architecture « L'Atelier Chora ». - Projet en cours de négociation avec autres

					<p>pouvoirs subsidiants (Ruralité et Infrasports)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 16 juillet 2018 : accord de principe du Développement rural - 23 octobre 2018 : avis favorable des la Direction des Infrastructures sportives - Précisions actuelles du projet par el bureau d'études Atelier Chora : - Occupation de la salle par Ouffet : de 0 à 30% - Frais (gestion, occupation,) pour la Commune : calculés en fonction de cette occupation. - En moyenne : frais annuels entre 35.000 € et 120.000€. - Via comparaison : frais annuels devraient atteindre 50.000€ à 60.000€. - Ouffet demande un un accord de principe sur cet avant-projet avec des remarques/questions/échanges susceptibles de faire évoluer le dossier et
--	--	--	--	--	---

					<p>l'améliorer.</p> <ul style="list-style-type: none">- Objectif 2019 : travailler ensemble dès que tous les accords seront actés.
--	--	--	--	--	--

ANNEXE 1.1 :
TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE DE
CONVENTION FAISABILITE ET REALISATION DE TRAVAUX

Année de la convention-faisabilité	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2013	PCDR classique PwDR 2007-20013	Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords	Redynamiser la vie associative locale et sensibiliser la population à la construction durable	Provision pour l'étude : 34.326,29 €
Etats d'avancement physique du projet :				Date :
Désignation de l'auteur de projet :				18 septembre 2015
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				5 novembre 2016
Approbation de l'avant-projet par la R.W				16 février 2016
Approbation du projet par l'A.C.				23 mai 2017
Approbation du projet par le Ministre				29/09/2017
Adjudication :				06/03/2018
Décision d'attribution du marché				Date ? en 3 lots
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				?
Début des travaux				Second semestre 2017
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :				Montant :
Montant conventionné à 100%				1.046.482,51 €
Montant du subside développement rural				673.241,26 €
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

ANNEXE 1.2 :
TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE CONVENTION-EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention-exécution(réalisation)	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2014	PCDR classique PwDR 2007-20013	Aménagement d'une maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies	Soutenir la vie associative	€ 870.687,33 en 2016
Etats d'avancement physique du projet :				Date :
Désignation de l'auteur de projet :				07/02/2011 ¹
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				05/09/2011
Approbation de l'avant-projet par la R.W				15/04/2015
Approbation du projet par l'A.C.				07/12/2015
Approbation du projet par le Ministre				Avril 2016
Adjudication :				Juin 2016
Décision d'attribution du marché				Juin 2016
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				19/05/2017
Début des travaux				31/07/2017
Réception provisoire				Date ?
Décompte final				Date ?
Réception définitive				Fin janvier 2019
Etat d'avancement financier du projet :				Montant : 1.354.029 TVAC
Montant conventionné à 100%				1.399.730,70 €
Montant du subside développement rural				849.865,35 €
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

¹ La désignation étant antérieure à la convention, les frais d'étude sont pris en charge par la commune

ANNEXE 2 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10

**ans)
SANS OBJET**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013				
Etat du patrimoine :					
Le bien est-il toujours propriété communale ?				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente					
Montant de la vente					
Modalités de réaffectation du montant de la vente					
Le bien est-il loué ?				Oui	Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. En outre, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges				Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices					

Fonctionnement du projet et utilisation du bien	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités sur emploi	

ANNEXE 3 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2009	2009	29 avril 2013	2009
Date des réunions durant l'année écoulée	28 mars 2018	Nombre de présents	11 participants
	27 juin 2018		9 participants
	13 novembre 2018		11 participants

Réflexion sur l'Opération de Développement Rural (ODR)

En 2018, les membres ont traité les dossiers suivants :

1.1 Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice

1.2 Ellemelle : Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords afin de redynamiser la vie associative locale et de sensibiliser la population à la construction durable (convention en cours depuis 2013)

1.3 Actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux, renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune et vers les communes voisines, et amélioration des promenades

1.5 Développement du Parc artisanal par l'aménagement de nouvelles voiries et d'un Bâtiment Relais en collaboration avec la SPI

2.4 Aménagement, au terrain du Doyard, d'une aire de divertissements et de rencontres, de logements, et aménagements afin de favoriser la mobilité douce vers différents pôles d'activités importants du village

2.6 Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité

3.2 Ellemelle : Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but de valorisation du patrimoine

3.7 Aménagement d'une maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies (Ouffet) afin de soutenir la vie associative (convention en cours depuis 2014)

Projet transcommunal Clavier – Ouffet : Construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier

Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	Fiche 1.1
Intitulé du projet	Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la <i>Tour de Justice</i>
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	Demande de convention-faisabilité auprès du DR
Numéro fiche-projet	Fiche 2.4
Intitulé du projet	Aménagement du <i>terrain du Doyard</i> en logements et espaces de convivialité
Priorité du projet	Lot 2
Calendrier d'exécution	Actualisation de la fiche-projet
Numéro fiche-projet	Fiche 2.6
Intitulé du projet	Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité
Priorité du projet	Lot 2
Calendrier d'exécution	?
Numéro fiche-projet	Fiche 2.7
Intitulé du projet	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population
Priorité du projet	Lot 2
Calendrier d'exécution	Poursuite des initiatives communales en faveur de l'énergie et du climat
Numéro fiche-projet	Fiche 3.2
Intitulé du projet	Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale d'Ellemelle

Priorité du projet	Lot 3	
Calendrier d'exécution	Actualisation de la fiche-projet	
Intitulé du projet	Projet transcommunal Clavier – Ouffet : Construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier	
Priorité du projet		?
Calendrier d'exécution		

ANNEXE 4 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

A modifier si changement de vos priorités depuis l'année dernière

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
2019-2020	Fiche 1.1	Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice	Fiche-projet : 2.915.769,95 € TVAC Actualisation pour le dossier PwDR : 858.821,21 €	A déterminer	A déterminer
	Fiche 2.4	Aménagement, au terrain du Doyard, d'une aire de divertissements et de rencontres, de logements, et aménagements afin de favoriser la mobilité douce vers différents pôles d'activités importants du village	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	Fiche 2.6	Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité	A déterminer	SPW Mobilité +A déterminer	100 000 euros A déterminer
	Fiche 2.7	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	Fiche 3.2	Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale d'Ellemelle	A déterminer	A déterminer	A déterminer

	Transcommunalité	Clavier – Ouffet : Construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier ?		DR Commune Ouffet Commune Clavier Infrasports	A déterminer (projet en cours d'actualisation)
2020	Fiche 1.7	Mise en réseau des acteurs locaux socio-culturels et sportifs	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	Fiche 2.8	Aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une « gare TEC multimodale » afin de faciliter le transport en commun vers les grandes agglomérations	A déterminer	A déterminer avec les TEC.	A déterminer
	Fiche 3.6	Aménagement d'une voie lente cyclopédestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL, afin d'améliorer la mobilité douce et de favoriser le développement d'un tourisme diffus	A déterminer	A déterminer	A déterminer
2021	Fiche 3.3	Rénovation des locaux du Complexe sportif Tige de Pair	A déterminer	A déterminer	A déterminer



Rapport de la Commission Locale de Développement Rural²

2018

² Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	19 décembre 2006
Approbation du PCDR par la CLDR	29 février 2012
Approbation du PCDR par le Conseil communal	15 mars 2012
Présentation en CRAT	2 mai 2012
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	7 mars 2013
Durée de validité du PCDR	10 ans
Convention en cours :	<ul style="list-style-type: none">• Maison de village à Ellemelle• Maison de l'entité à Ouffet

2. Les réunions de la CLDR en 2018

La CLDR s'est réunie trois fois au cours de l'année 2018. Les PV des réunions sont annexés à ce rapport.

CLDR plénière du 28 mars 2018

Les membres se sont réunis afin de passer en revue le rapport annuel de l'année 2017. Certaines fiches-projets ont été mises en avant et ont été abordées plus longuement. La séance s'est clôturée assez rapidement.

CLDR plénière du 27 juin 2018

La séance du 27 juin a débuté par la description des exigences techniques du cahier spécial des charges stipulant les exigences urbanistiques et critères d'orientation du projet que devra prévoir l'urbanisation pour la fiche-projet 2.4. Ensuite, la fiche-projet 1.1 a été abordée (informations et prise d'avis sur l'état du dossier et sur la réflexion en cours).

CLDR plénière du 13 novembre 2018

La dernière CLDR a approuvé la décision d'activer prochainement les fiches-projet de Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice (Fiche-projet 1.1). La fiche-projet 2.6 a également été abordée et quelques précisions ont été apportées. La réunion s'est terminée par des points divers.

3. Initiatives de la CLDR

La dernière CLDR de novembre 2018 a approuvé la décision d'activer prochainement les fiches-projet de Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice (Fiche-projet 1.1). L'éco-construction d'une Maison de village à Ellemelle (Fiche-projet 1.2) est en voie de finalisation. Concernant le projet d'aménagement du terrain du Doyard (Fiche-projet 2.4), la CLDR du 27 juin 2018 a approuvé le marché de service relatif à l'obtention du permis d'urbanisation du terrain concerné et sur l'évaluation des exigences techniques du cahier spécial des charges en précisant les grandes lignes d'orientation du projet que devra prévoir l'urbanisation. Il a été également décidé de renforcer le maillage écologique afin de favoriser la biodiversité (Fiche-projet 2.6). La CLDR a approuvé la mise en œuvre de la fiche-projet 3.2 qui concerne l'aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école à Ellemelle. A ce jour, les aménagements intérieurs et les aménagements extérieurs d'une Maison de l'Entité dans l'ancien moulin rue Aux Oies (Fiche-projet 3.7) sont en voie de finalisation. La fin des travaux est prévue en janvier 2019.

4. Etat d'avancement des projets en convention

La Maison de village à Ellemelle (Fiche-projet 1.2) est en voie de finalisation. Les aménagements intérieurs et les aménagements extérieurs d'une Maison de l'Entité (Fiche-projet 3.7) sont en voie de finalisation. La fin des travaux est prévue en janvier 2019.

5. Perspectives pour 2019

La Commune d'Ouffet poursuit le projet transcommunal qui consiste en la construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier. Le 16 juillet 2018, le projet a fait l'objet d'un accord de principe de la part du SPW – Développement rural. Le 23 octobre 2018, il a fait l'objet d'un avis favorable de SPW – Direction des Infrastructures sportives.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR

du 28 mars 2018 à 19h00

(Salle du Conseil communal – rue du village 3 à 4590 Ouffet)

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine (démissionnaire) VAN SULL Philippe (excusé) GROSFILS Francis	JANSSEN Paulette JADIN Benoît GALLOY Ludivine (absente)
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline (excusée) LARDOT Renée WAUTELET Paul FROIDBISE Francis (excusé)	DECROUPETTE Noëlle (excusée) SERVAIS Emilie (excusée) GIELEN Marc Antoine (absent) JOLY Brice (absent)
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume (absent) GILON Corinne (absente) THIRION Jean Claude (démissionnaire)	MAROTTA Justine (absente) D'HEUR Astrid (démissionnaire) DEFREERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFECHEREUX Marie Louise (absente) KALBUSCH Xavier (excusé) SEIDEL Marie Cécile (absente)	RUTHY Philippe WALHIN Freddy (absent) LIZEN Jean Marie (absent) GODBILLE Géraldine (absente)

SERVAIS Valentine (démissionnaire)	WAUTELET Fanny (excusée)
LEGRAND Jean-Pierre	BAUDOIN Joseph (excusé)
LAWALREE Geneviève (excusée)	RENAVILLE Gérard (démissionnaire)

Agent de développement du GREOVA : Maurine VANNI

1. Approbation du PV de la CLDR du 19 décembre 2017

L'estimation budgétaire relative aux frais de fonctionnement incombant à la Commune d'Ouffet dans le cadre du projet transcommunal de hall polyvalent à Clavier présente une erreur. Le pourcentage moyen d'occupation du complexe s'élevant à 16,9 % et non 17,59 %, la prise en charge d'Ouffet représente 10.137,93 € et non 10.551,72 €.

2. Présentation et adoption du rapport annuel de l'ODR 2017

NB : le rapport annuel de l'ODR 2017 a préalablement été envoyé aux membres de la commission. Seuls les projets qui ont fait l'objet de précisions complémentaires seront abordés ci-dessous.

Fiche 1.1 : Tour de justice

Les négociations relatives à l'expropriation du propriétaire du petit bâtiment situé à côté de la Tour de Justice se poursuivent.

Fiche 1.2 : éco-construction d'une Maison de village à Ellemelle

Le cahier spécial des charges a été modifié et adapté à la nouvelle législation relative aux marchés publics. Le marché des travaux, scindé en 3 lots, a été publié dans le bulletin des adjudications. Plusieurs offres ont été réceptionnées et sont désormais analysées par l'auteur de projet.

Fiche 1.4 : actualisation de l'Atlas des chemins et sentiers vicinaux

Le Groupe de Travail poursuit ses activités d'évaluation des chemins vicinaux et contribue à la modification et la sécurisation de certains tracés. Certaines modifications de tracés ont d'ailleurs pu aboutir grâce à la concertation des agriculteurs concernés par le passage d'un chemin sur leur propriété.

Fiche 2.4 : aménagement au terrain du Doyard

Le cahier spécial des charges est terminé. Il devra être relu avant de lancer le marché.

Fiche 2.5 : valorisation du patrimoine

La Commune ayant reçu un subside pour l'éclairage de la place, elle souhaiterait dès à présent confier la mission au gestionnaire d'électricité Ores, plus à même d'intervenir en cas de problématique éventuelle.

Fiche 2.7 : amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux

La Commune poursuit sa réflexion sur les économies d'énergie avec le GAL. Elle envisage d'ailleurs le placement de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux. Elle collabore en outre avec l'ASBL *Devenirs* qui se rend chez le citoyen, à sa demande, afin de lui fournir toute une série de conseils relatifs aux économies d'énergie.

Fiche 3.2 : aménagement de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école en logements tremplins (// fiche 3.4).

La prochaine étape est la réalisation du marché de service « Auteur de projet ».

Fiche 3.7 : aménagement d'une Maison de l'entité rue Aux Oies

Le gros-œuvre et la toiture sont terminés. L'entrepreneur désigné pour la pose des châssis a récemment fait faillite. La Commune a donc concerté les entrepreneurs locaux, 3 offres ont été retenues et sont analysées par l'auteur de projet.

Fiche 3.6 : aménagement d'une voie lente cyclopedestre

Une réunion s'est récemment tenue entre les représentants des différentes communes concernées par le chaînon manquant visant à relier le RAVeL du Condroz au RAVeL de l'Ourthe.

La majorité des communes étant dans un PCDR, la piste de financement du Développement rural semble la plus intéressante pour compléter ce chaînon manquant.

Le rapport annuel est ensuite adopté par la majorité des membres de la commission, à l'exception de Monsieur JADIN qui estime que, même si ce qui est relaté dans le rapport est juste, certaines améliorations sont toutefois à envisager au niveau méthodologique. D'une part, la Commune ne laisse pas suffisamment de temps aux membres de la commission pour prendre connaissance des différents projets qui leur sont proposés. Un temps de réflexion serait nécessaire à la compréhension de leurs enjeux avant de procéder à leur acceptation. D'autre part, Monsieur JADIN estime que la population est peu concertée sur les projets développés dans la Commune, la CLDR ne représentant qu'une infime partie des habitants d'Ouffet. Il conviendrait, selon lui, de concerter davantage la population.

Monsieur GROSFILS ajoute finalement que la Commune présente les projets en CLDR alors que leur concrétisation est déjà approuvée par les autorités communales. Madame LARDOT rappelle alors que l'avis de la CLDR est consultatif et non décisif.

En l'absence de point divers, la réunion se clôture à 19h45.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR

du 27 juin 2018 à 19h30

(Salle du Conseil communal – rue du village 3 à 4590 Ouffet)

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine (démissionnaire) VAN SULL Philippe GROSFILS Francis	JANSSEN Paulette JADIN Benoît (absent) GALLOY Ludivine (absente)
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline (excusée) LARDOT Renée WAUTELET Paul (excusé) FROIDBISE Francis (excusé)	DECROUPETTE Noëlle (excusée) SERVAIS Emilie (excusée) GIELEN Marc Antoine (absent) JOLY Brice (absent)
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume (absent) GILON Corinne (absente) THIRION Jean Claude (décédé)	MAROTTA Justine (absente) D'HEUR Astrid (démissionnaire) DEFREERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean Marie (absent) DEFECHEREUX Marie Louise (excusée) KALBUSCH Xavier (excusé) SEIDEL Marie Cécile (absente)	RUTHY Philippe WALHIN Freddy (excusé) LIZEN Jean-Marie GODBILLE Géraldine (absente)

SERVAIS Valentine (démissionnaire)	WAUTELET Fanny (excusée)
LEGRAND Jean-Pierre	BAUDOIN Joseph (excusé)
LAWALREE Geneviève (excusée)	RENAVILLE Gérard (démissionnaire)

Agent de développement du GREOVA : Alix EVRARD

1. Approbation du PV de la CLDR du 28 mars 2018

Le PV est approuvé sans remarque.

2. Fiche n°2.4 - Aménagement, au terrain du Doyard, d'une aire de divertissements et de rencontres, de logements, et aménagements afin de favoriser la mobilité douce vers différents pôles d'activités importants du village – Marché de service relatif à l'obtention du permis d'urbanisation du terrain concerné – Evaluation des exigences techniques du CSC (lignes d'orientation du projet).

Ce point consiste en la description aux membres des exigences techniques du cahier spécial des charges stipulant les exigences urbanistiques et critères d'orientation du projet que devra prévoir l'urbanisation.

“MARCHÉ DE SERVICE RELATIF À L'URBANISATION D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE SISE À 4590 OUFFET ("TERRAIN DOYARD")”

Description des exigences techniques

A. Exigences urbanistiques et critères d'orientation du projet.

L'urbanisation devra prévoir :

- Un espace « poumon vert » d'une superficie entre 25 et 50 ares. (NB : +/- 1,5 HA dans la fiche projet).
- Maisons mitoyennes (6 maisons pourront être des 4 façades)
- Un immeuble à 8 appartements type de standing peut être construit.
- 2 parcelles doivent être réservées à la création de logements sociaux.
- Nombre total de logements : maximum 42 logements.
- Réserve d'un espace de l'ordre de 40 à 50 ares pour le développement d'un projet de type « Résidence-service ».
- Favoriser la mixité au niveau des types de logements (1, 2, 3, ... chambres).
- Prévoir un accès via une route empierrée à l'arrière des parcelles D394N, D394M2, D394T2, D394Y2, D394P2.
- Respect des exigences PEB en favorisant les énergies renouvelables.

Pour mémoire/information :

- Par rapport à « l'aspect durable », il conviendra d'intégrer le fait que la commune d'Ouffet a signé la convention des Maires par laquelle la Commune s'est engagée à réduire ses émissions de CO₂ de 40%, à l'échelle de son territoire, pour 2030.
- Le relevé complet du terrain par géomètre-expert a été effectué (fichier disponible).
- PASH - égouttage : le terrain se situe en zone d'épuration collective non épurée (« bassin versant vers rue Tige Pirette ») ou épurée (« bassin-versants » vers rue du Village). Selon le réseau d'égouttage mis en œuvre, une fosse septique avec installation d'un « by pass » devra être exigée.
Le réseau d'égouttage devra faire l'objet d'une étude circonstanciée afin de juger, outre le dimensionnement du réseau d'égouttage, de la nécessité de mise en œuvre d'un double réseau afin de prévoir, le cas échéant, un bassin d'orage (à associer éventuellement avec un point d'eau/espace vert). Le réseau d'égouttage sera repris par la Commune.

Les impétrants sont :

- CILE : distribution d'eau.
- ORES : distribution d'électricité.
- BELGACOM : téléphonie, internet, etc.

(Projet au 27/06/2018)

Pour répondre à la question de Mr Lizen concernant la situation de stations d'épuration, Madame Lartdot précise que : sur notre commune, le réseau est égoutté à 95% et qu'il manque 3 stations d'épuration, celle d'Ellemelle, de Warzée et rue Pelé Bois. La station d'Ellemelle est retenue depuis plusieurs années comme projet pilote (station par lagunage) mais, malgré de multiples interventions de la Commune, il n'y a pas réellement de dossier-projet concret. Pour les deux autres stations, rien ne semble encore prévu.

Après une remarque soulignant l'importance d'installer directement la fibre optique et non des fils de cuivre afin d'éviter de devoir tout rouvrir, tous les membres approuvent ces exigences techniques qui étaient jointes à la convocation.

3. Fiche 1.1 – Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice – Information et prise d'avis sur l'état du dossier et sur la réflexion en cours

Lors d'une précédente CLDR, l'avis des membres relatif au fait de créer un local destiné uniquement au tourisme à droite du mur de la Tour de Justice en proposant à Mr. et Mme Robert de leur racheter les anciens garages communaux s'était révélé favorable (pour rappel, la Commune leur avait vendu cet espace en 2001 car M. ROBERT avait l'intention d'y créer des bureaux en rapport avec son métier d'architecte). Ce projet de rachat comportait deux avantages : tout d'abord il permettait à la Commune de garder cet espace « Tourisme » ouvert en journée sans trop de risques de dégradations en laissant la Tour de Justice fermée et de la sorte, réduire le risque de vandalisme. Par ailleurs, il permettait de restaurer en partie cet espace qui se trouve dans un état de délabrement avancé en l'intégrant de façon cohérente au pôle que constituera l'espace « Tour de Justice ».

Une proposition de rachat par la Commune avait ainsi été faite à Mr. et Mme ROBERT en leur offrant un montant actualisé. Un avis avait à cet effet été pris auprès du comité d'acquisition en juin 2017.

Néanmoins, après maintes tentatives de négociations, il semble aujourd'hui qu'aucun accord ne puisse être finalement possible avec M. ROBERT. Ce dernier projette en effet d'y créer des logements jusqu'au mur de la Tour de Justice. Or, sans accord des 2 parties, un recours en justice prendrait encore des années et risquerait de ne pas profiter à l'octroi d'un subside du *Développement rural* endéans la fin du PCDR d'Ouffet.

Aussi, le point à l'ordre du jour de cette présente CLDR consiste à consulter les membres quant à une alternative pour faire favorablement évoluer le projet : créer plutôt cet espace « Tourisme » de l'autre côté de la Tour de Justice, c'est-à-dire à gauche, face à l'Eglise. Il s'agirait donc de construire une annexe de style contemporain et d'un seul niveau qui enroberait le coin, et éventuellement de dégager le côté gauche en enlevant une partie du talus. Cette opération permettrait d'assainir la tour, voire même d'installer une chaudière ou d'autres éléments techniques dans un bâtiment à l'extérieur de la tour.

Enfin, l'installation d'une toiture prévue entre la tour et le mur resterait de mise (couverture du passage actuel).

Il faudra en outre les avis d'un architecte et de l'urbanisme car il s'agit d'un périmètre classé. Il semble à priori, après premier sondage de l'urbanisme, que cela ne pose pas de problème.

Tous les membres apprécient cette alternative proposée et la valident. M. RUTHY salue la Commune pour le bel espace que ce site de la Tour de Justice a récemment pu faire profiter à son exposition, d'anciennes voitures Jaguar, organisée le 17 juin dernier.

4. Divers.

Mr Grosfils souhaite savoir ce qu'il en est du suivi de la *Salle l'Aurore* à Ellemelle. Mme LARDOT lui répond que - bien que le dossier soit en voie d'achèvement - un retard est actuellement justifié par le choix du parement que certains habitants souhaitent en pierre alors que le CSC le prévoit en briques. Les membres présents ne seraient pas contre le placement d'une brique.

Il faut aussi savoir que les architectes négocient un ajustement des prix du gros œuvre qui dépassent l'estimation.

Des rumeurs sont rapportées concernant l'instabilité du bâtiment « Aux Oies ». Mme LARDOT dément ces dernières en précisant qu'il s'agissait seulement d'un coin du bâtiment au niveau duquel il fallait effectuer un rempiètement du fait de l'absence de cave à ce niveau - ce qui a été fait, et que la fin des travaux est prévue fin d'année 2018.

Mr Grosfils demande ce qu'il advient de la fiche 1.3 : « Construction d'une maison de Village et aménagement de ses abords sur un terrain à acquérir afin de favoriser la vie associative et répondre à certains besoins de l'école communale » et l'achat du verger envisagé dans le cadre de cette fiche. Madame Lardot répond que la fiche n'est pas activée et que l'achat de ce terrain n'a pas été envisagé à l'heure actuelle. Des travaux ont été opérés à l'école afin d'améliorer le quotidien des élèves. Monsieur Van Sull précise que l'objet de cette fiche ne faisait pas l'unanimité.

Mr Lizen se plaint de l'envergure des haies, mal entretenues, le long de certains sentiers et ce malgré l'obligation communale imposant à leurs propriétaires de les tailler. Mme Lardot précise que diverses solutions et, en particulier, des contraintes signifiées aux propriétaires sont mises en œuvre régulièrement mais que les résultats requièrent inévitablement un certain temps d'attente.

Cette réunion a été plus que motivée.

La séance se clôture à 20h20.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR

du 13 novembre 2018 à 19h00

(Salle du Conseil communal – rue du village 3 à 4590 Ouffet)

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine (démissionnaire) VAN SULL Philippe (excusé) GROSFILS Francis	JANSSEN Paulette JADIN Benoît (excusé) GALLOY Ludivine (absente)
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline (excusée) LARDOT Renée WAUTELET Paul (excusé) FROIDBISE Francis	DECROUPETTE Noëlle (absente) SERVAIS Emilie GIELEN Marc Antoine (absent) JOLY Brice (absent)
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume (absent) GILON Corinne (absente) THIRION Jean Claude (décédé)	MAROTTA Justine (absente) D'HEUR Astrid (démissionnaire) DEFREERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFECHEREUX Marie Louise (absente) KALBUSCH Xavier (excusé) SEIDEL Marie Cécile (absente)	RUTHY Philippe WALHIN Freddy (excusé) LIZEN Jean-Marie GODBILLE Géraldine (absente)

SERVAIS Valentine (démissionnaire)	WAUTELET Fanny (excusée)
LEGRAND Jean Pierre (excusé)	BAUDOIN Joseph
LAWALREE Geneviève (excusée)	RENAVILLE Gérald (démissionnaire)

Agents de développement du GREOVA : Alix EVRARD et Isabelle DALIMIER.

1. Approbation du PV de la CLDR du 27 juin 2018

Les corrections à apporter au PV sont les suivantes : M. VAN SULL était présent lors de la CLDR et les rumeurs concernant la maison de village n'ont pas été rapportées par M. RUTHY ; quant à la tour de justice, le point relatif à l'organisation de son espace tourisme ne doit pas faire l'objet d'une soumission au Conseil communal.

Hormis ces remarques à prendre en compte, tous les membres approuvent le PV à l'unanimité.

2. Activation de la fiche n°1.1 – Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de justice

Dans le but d'activer prochainement cette fiche, Mme LARDOT explique aux membres ce qu'est une convention en deux phases (faisabilité-réalisation), à savoir qu'en tant que PCDR approuvé par le Gouvernement wallon après le 25 octobre 2012 (le 7 mars 2013), celui d'Ouffet ne peut bénéficier que de cet unique type de convention. S'ensuit ensuite une explication par Mme EVRARD quant aux différentes étapes qui devront être suivies à partir de la réunion de coordination qui sera bientôt organisée en faveur de l'activation de cette fiche. Enfin, un point est fait sur les différents documents que devra présenter l'invitation à cette réunion de coordination à ce stade (de pré-actualisation) du projet à envoyer aux éventuels pouvoirs subsidiants concernés. Mme EVRARD précise enfin aux membres que dans le cadre d'une entrée en première phase de cette convention (soit, en faisabilité), la réactualisation d'une fiche correspond au même stade que sa réactivation, vu que la DDR verse 5% du financement à la Commune afin que cette dernière puisse rémunérer un bureau d'études pour procéder à la réactualisation de la fiche.

Dans le cadre de sa prochaine actualisation, la Commune fera appel à un auteur de projet. L'élaboration de cette fiche vers son projet définitif pourrait donc prendre un certain temps. Mme LARDOT rappelle à tous que cet auteur de projet ne sera pas le même que celui qui s'était récemment chargé de simplifier cette fiche PCDR dans le cadre du récent appel à projet lancé par le Programme Wallon de Développement rural (PwDR). Pour rappel, ce dernier n'avait finalement pas retenu le projet de Ouffet. En cause : un excès de surface de 20 m².

M. TRINE souhaite savoir quelles ont été jusqu'ici les premières réflexions de la Commune en faveur de la réactualisation de cette fiche, en lien avec les différents espaces à conférer aux lieux. Mme LARDOT cite alors les pistes de réflexion à ce sujet : ciné-club, locaux pour événementiel et salle de travail estudiantine. M. TRINE rappelle qu'il manque à Ouffet un syndicat d'initiative et qu'il serait opportun de consulter toutes les asbl et communautés susceptibles d'être concernées par ce lieu, telle que la société médiévale par exemple. Un groupe de travail pourrait être constitué dès janvier 2019 pour réfléchir aux meilleurs choix à poser à cet effet. Cette idée sera à nouveau abordée lors de la prochaine CLDR, après sa reconstitution. Les agents de développement du GREOVA pourraient se charger de l'organisation de ce GT. M. TRINE rajoute aussi qu'il serait préférable de placer l'accueil dans les caves afin d'éviter de devoir construire une nouvelle annexe près de la tour ; mais Mme LARDOT lui répond qu'un espace d'accueil doit aussi prévoir de la place pour les vestiaires, débarras, ou autres zones logistiques.

Après un rappel consistant à expliquer à tous que rien n'a encore été envoyé à l'urbanisme et que tout le projet d'actualisation de cette fiche (depuis son inscription au PCDR validé en 2013) reste à faire, tous les membres sont d'accord d'approuver l'activation de cette fiche, c'est-à-dire la procédure à suivre pour entrer en convention faisabilité auprès du Développement rural.

Mme EVRARD rappelle qu'il sera également nécessaire de s'enquérir de l'approbation du Collège communal avant d'organiser la réunion de coordination, et que cette approbation officielle du Collège devra faire partie des documents à joindre à l'invitation.

3. Activation de la fiche n°2.6 – Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité

À la différence de la fiche précédente à activer elle aussi, celle-ci - plus simple - sera prochainement actualisée non pas par un auteur de projet, mais par un architecte (qui élaborera les aménagements à faire autour des logements tremplins). Son élaboration vers un projet définitif pourrait donc se faire plus rapidement. L'actualisation de cette fiche semblant a priori peu coûteuse, cette dernière pourrait se voir réalisée en lot 0, c'est-à-dire sans soutien financier du Développement rural (soit par une simple intervention communale, soit via l'intervention d'autres pouvoirs subsidiaires, tels que la Mobilité douce ou encore les Espaces verts). À cet effet, tous les membres adhèrent au fait de réorganiser prochainement un groupe de travail avec M. VAN SULL afin de réfléchir à la meilleure manière d'actualiser et de concrétiser cette fiche. Cette idée sera à nouveau abordée lors de la prochaine CLDR, qui se positionnera sur la catégorisation de cette fiche en lot 0 ou non.

4. Divers

Madame LARDOT annonce aux membres qu'au regard du nombre d'absents, la prochaine CLDR de janvier remettra à l'ordre du jour les points discutés ci-dessus. La **composition de la CLDR** sera aussi revue quant au remplacement des six membres démissionnaires.

Concernant les **chemins et sentiers vicinaux**, qui font l'objet d'un groupe de travail régulier, Mme LARDOT annonce aux membres que la Commune est actuellement en procédure judiciaire contre un propriétaire terrien, M. ULLENS DE SCHOOTEN, qui nie l'existence de certains sentiers vicinaux sur ses terres et qui y refuse dès lors tout passage. Or, l'accès aux chemins vicinaux concernés (10, 13 et 19) est nécessaire à la concrétisation des maillages inter-villages et de la mise en valeur des sentiers souhaités par la Commune. Actuellement, huit personnes peuvent déjà témoigner du refus régulier de ce propriétaire de « laisser-passer », mais la Commune appelle encore de nouveaux témoignages susceptibles d'étoffer le discours de l'avocat communal lors de sa prochaine convocation en justice de paix.

Concernant l'**éco-construction de la maison de village à Ellemelle** (fiche activée 1.2), Mme LARDOT précise aux membres que l'analyse des offres a fait apparaître une augmentation significative par rapport à l'estimation des frais. Le Collège a sollicité l'auteur de projet pour une réévaluation du CSC afin de clarifier certains postes et de dégager des économies là où c'est possible sans remettre pour autant en cause l'essence du projet et du permis octroyé. Sur cette base, le Collège lancera prochainement un nouveau marché public de travaux (en 3 lots : 1 gros et 2 petits).

Concernant le projet transcommunal relatif à la **construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier**, Mme LARDOT annonce aux membres que le projet a fait l'objet d'un accord de principe conditionné de la part du SPW Direction du Développement rural (le 16 juillet 2018), ainsi que du SPW Direction des Infrastructures sportives (23 octobre 2018).

Enfin, concernant le projet en suspens de la **maison de village de Warzée** (fiche non activée 1.3), un membre souhaite savoir si elle est finalement abandonnée, bien qu'elle ait été à l'époque catégorisée en lot 1 du PCDR. Mme LARDOT lui répond que cette fiche pourrait bien être activée un jour, mais qu'il serait opportun de mûrir une réflexion quant à la sollicitation ou non du Développement rural pour sa concrétisation, qui consisterait essentiellement en la réalisation d'un réfectoire, c'est-à-dire à un projet de plus petite ampleur.